

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique Question n° 310**

**DACP**

**REF : DACP2014058**

**Signataire : MC/ED/FF**

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET :Maintien dans l'emploi et amélioration des conditions de travail des agents handicapées par leur état de santé. Demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'année 2014. Autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Le maintien dans l'emploi des agents handicapés par leur état de santé repose sur l'identification ou le signalement d'une situation d'inaptitude ou de risque d'inaptitude médicale au poste de travail, en lien avec une déficience, maladie ou état de santé susceptible de gêner ou d'empêcher la réalisation des tâches requises pour la tenue du poste.

Selon la situation de santé de la personne et son poste de travail, diverses préconisations et interventions permettront un maintien dans l'emploi.

Certains outils susceptibles d'être utilisés dans une situation de maintien sont en lien avec l'environnement de travail : l'aménagement du temps de travail, l'aménagement du poste de travail ou du lieu de travail, la mobilité, l'accessibilité ; d'autres touchent directement l'agent par exemple, à la formation, au bilan professionnel...; d'autres, enfin, relèvent de mesures plus spécifiques.

Ainsi, le maintien dans l'emploi vise à traiter, par tous les moyens et le plus tôt possible, les situations de santé ou de handicap susceptibles de faire peser un risque pour l'emploi et la qualité du service public.

La ville d'Aubervilliers est engagée dans une démarche visant au maintien dans l'emploi et l'amélioration des conditions de travail. Elle s'investie et plus particulièrement auprès des agents bénéficiant d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

En effet, le handicap ne doit pas être un obstacle à l'emploi. Les dispositifs en faveur du maintien dans l'emploi, doivent permettre aux agents de garder leur travail dans de bonnes conditions compatibles avec leur état de santé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été constitué, en référence à la loi du 11 février 2005 et au décret du 3 mai 2006. Ce fonds a été créé en vue d'encourager la mise en place d'une politique d'insertion des Personnes en situation de handicap et de financer les actions

engagées par les employeurs publics visant à améliorer les conditions de vie et à faciliter l'insertion professionnelle des Personnes en situation de handicap.

Ainsi, ce fonds susceptible d'être attribué à la Ville sera sollicité en 2014. Il concerne 9 agents bénéficiant d'une RQTH et différents types d'équipements (siège(s) ergonomique(s) et équipements informatiques notamment) ainsi que des formations professionnelles.

Des dépenses ont été réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 10 octobre 2014 à hauteur de 16 633 €.

D'autres sont prévues d'ici le 31 décembre 2014 pour environ 2 650 €.

Le total de la dépense engagée pour l'année en cours de 19 283 € sera donc récupérable par le biais du FIPHFP.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'année 2014 et autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 06 NOVEMBRE 2014**

Présents :..... 32

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland**, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	<b>Représenté par :</b>	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	<b>Représenté par :</b>	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	<b>Représenté par :</b>	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	<b>Représentée par :</b>	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	<b>Représenté par :</b>	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	<b>Représenté par :</b>	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	<b>Représenté par :</b>	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	<b>Représentée par :</b>	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	<b>Représentée par :</b>	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	<b>Représenté par :</b>	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	<b>Représenté par :</b>	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	<b>Représentée par :</b>	M. AIT BOUALI Omar

**ABSENTS :** Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

**Secrétaire de séance :** M. SANON Guillaume

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014058

Signataire : MC/ED/FF

**OBJET :Maintien dans l'emploi et amélioration des conditions de travail des agents handicapées par leur état de santé. Demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'année 2014. Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes en situation de handicap,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville est engagée dans une démarche visant au maintien dans l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail, particulièrement auprès des agents bénéficiant d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et qu'elle peut bénéficier, à ce titre, du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP),

Considérant qu'il convient dans ces conditions de procéder à une demande de subvention.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'année 2014 ;

**APPROUVE** le Maire à la signer, ainsi que tout autre document s'y rapportant.



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET